

Lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2002, l'arrivée en deuxième place du candidat de l'extrême droite, qualifiée de séisme par beaucoup, a été très commentée. Le séisme permanent que constitue le manque de représentativité de la classe politique l'a été beaucoup moins.

Pourtant, le pourcentage de voix recueillies au premier tour de l'élection par le futur président de la République, encore plus faible quand on pense aux personnes exclues, de droit ou de fait du scrutin, est particulièrement inquiétant. Cela n'enlève rien à la légalité de l'élection car les concurrents ont eu encore moins de voix.

Comme les choses ne sont guère différentes au niveau des élections législatives, cela pose la question de la qualité de la démocratie française. Et légitime les campagnes en faveur de l'extension du suffrage universel (Acer, note n°1) et de l'inscription sur les listes électorales (communiqué Acer du 7/11/2006).

POUR UNE REPRÉSENTATION POLITIQUE A L'IMAGE DE LA SOCIÉTÉ

De plus, les représentants de la nation ne sont pas à l'image de la société dans sa diversité et cela pose de façon encore plus aiguë la question de leur légitimité. « Je veux voter pour un candidat qui me ressemble » disent les jeunes. Sans aller jusque là, ils ne sont pas les seuls à s'étonner que les élus ne reflètent pas plus la diversité de la société. Cela pose de façon encore plus aiguë la question de leur légitimité.

Le premier tour de l'élection présidentielle ou des élections législatives est un « sondage », grandeur nature, sur la diversité des opinions des électeurs à l'échelle nationale. La multiplicité de candidatures à la présidentielle a été remarquée, pour déplorer la dispersion des voix, non pour prendre conscience de la diversité des opinions. Cette diversité disparaît par l'effet entonnoir du mode de scrutin et du système politique : avec concentration de tous les pouvoirs dans les mains d'une minorité. La majorité des citoyens qui a participé aux élections se trouve exclue de toutes les sphères du pouvoir. On voudrait leur signifier que « De toute façon, cela ne changera rien », ce que disent les jeunes et les moins jeunes qui refusent de s'inscrire, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Les élus ne représentent pas plus la diversité sociale que la diversité politique :

- L'organisation des élections - type de scrutin, découpage des circonscriptions, répartition des représentants - est réalisée sur un mode très inégalitaire qui assure à une minorité la quasi-totalité du pouvoir représentatif.
- L'origine sociale des représentants du peuple ne correspond pas à la diversité sociale du pays.
- La loi sur la parité n'a pas encore donné aux femmes la part qui leur revient dans la représentation nationale.
- La diversité des origines de la population française n'est pas visible sur les bancs de ses représentants.

La théorie républicaine qui affirme que l'élu est le représentant de l'ensemble des citoyens est très séduisante. Mais elle est dangereuse quand elle sert d'alibi. Car l'élu n'est pas un citoyen abstrait : c'est un homme blanc, de plus de 55 ans, appartenant à la catégorie des cadres supérieurs-professions libérales...

Il est fort difficile de respecter le principe d'égalité mais il ne faut pas s'étonner que les citoyens se désintéressent de la chose publique ou prennent d'autres moyens que le bulletin de vote quand leur impuissance est légalisée et les inégalités trop criantes. Les campagnes spontanées engagées pour l'inscription des jeunes sur les listes électorales montrent cependant qu'il existe encore un grand espoir - une grande illusion ? - démocratique.

Le risque est grand que la réponse ne soit pas à la hauteur. Et que la démocratie française demeure un simulacre ou un leurre. En grand danger de rejet à terme.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2002

Au premier tour de l'élection présidentielle de 2002, 5,6 millions d'électeurs (19,88% des suffrages exprimés, 12% des voix des adultes du pays) ont désigné celui qui allait devenir le président de la République.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

ASSEMBLÉE NATIONALE

A l'Assemblée nationale, avec un tiers des suffrages exprimés lors du premier tour des élections de 2002, l'UMP obtient 61,4% des sièges. Il a fallu presque deux fois plus de voix au PS (1,8) ou à l'UDF (1,9) qu'à l'UMP pour avoir un député, 2,4 fois plus au PC, 16 fois plus aux Verts. Quant au FN, il n'a aucun député bien qu'il recueille 2,86 millions de voix soit 11,3% des suffrages exprimés. Il en est de même pour d'autres partis politiques de moindre importance numérique.

Cette distorsion tient, en partie, au scrutin majoritaire qui ne rend pas l'alternance droite-gauche impossible mais exclut totalement ceux qui ne s'inscrivent pas dans ce bipartisme de fait.

Tableau 1. Résultats du premier tour des législatives et nombre de sièges à l'Assemblée nationale à l'issue du second tour

Parti	Voix	%	Députés	%	Électeurs pour 1 député
UMP	8 408 023	33,3	354	61,4	23 751
PS	6 086 599	24,11	141	24,4	43 167
UDF	1 226 462	4,85	27	4,7	45 425
PC	1 216 178	4,82	21	3,6	57 913
VERTS	1 138 222	4,51	3	0,5	379 407
FN	2 862 960	11,34	0	0	

Une autre cause de cette distorsion dans la représentation nationale tient à l'inégale répartition géographique des élus. La Lozère avec 74 744 habitants élit 2 députés et 2 sénateurs soit 1 parlementaire pour 18 636 habitants. Le Nord avec 2 566 927 habitants compte 24 députés et 11 sénateurs soit 1 parlementaire pour 77 327 habitants. Ainsi, 1 Lozérien a le même poids politique que 4,1 habitants du département du Nord ! Cette inégalité porte bien plus sur la représentation sénatoriale que sur celle des députés : 1 sénateur pour 37 242 habitants en Lozère et 1 pour 314 280 dans l'Hérault (rapport de 1 à 8,4), 1 député pour 37 342 en Lozère et 1 pour 136 433 en Seine et Marne (soit 1 à 3,7).

SÉNAT

Au Sénat, siègent 146 UMP sur 331 (44,1%), 90 PS (37,2%), 33 UDF (10%), 21 PC (6,3%) et 4 Verts (1,2%). Ici, le scrutin indirect et le découpage territorial assurent une majorité insubmersible. Aucune alternance n'a été enregistrée au Sénat sous la V^e République qui est resté constamment sous la domination de la droite et du centre. Cet ancrage du Sénat à droite est un des obstacles à la modification de la Constitution nécessaire à l'attribution du droit de vote aux résidents étrangers.

Avec une minorité de suffrages exprimés, le parti dominant détient tous les pouvoirs : présidence de la République, Assemblée nationale, Sénat et, cerise sur le gâteau, Conseil constitutionnel dont les membres sont nommés par le président de la République, le président du Sénat et celui de l'Assemblée nationale.

ORIGINE SOCIALE DES ÉLUS : OUVRIERS ET EMPLOYÉS QUASIMENT ABSENTS

La catégorie socioprofessionnelle des sénateurs peut être trouvée sur le site du Sénat : 2 ouvriers salariés, tous deux membres du groupe communiste (sur 23 sénateurs de ce groupe) et 8 employés salariés (5 communistes sur 23, 2 UMP sur 155 et 1 socialiste sur 97) soit ensemble 3% de cette assemblée. Les enseignants (87 élus, 26,4%), le corps médical (22 élus, 6,6%) et autres cadres et professions libérales constituent les catégories sociales les plus représentées.

Il en est de même à l'Assemblée nationale : 0,4% d'ouvriers et 1,8% d'employés mais 18,9% de professions libérales, 13,4% d'enseignants, 12,5% de cadres (Alternatives économiques, avril 2005). L'âge ajoute à ces distorsions. En 1981, 38% des députés avaient moins de 45 ans, ils n'étaient que 15% en 2002. Cette tranche d'âge constitue près de 40% de la population française.

LES FEMMES : LOIN DE LA PARITÉ

Avec la loi sur la parité, le pourcentage de femmes parmi les élus passe de 10,9 à 12,3 à l'Assemblée nationale et de 12 à 16% au Sénat ! La France est en 21^{ème} position parmi les 25 pays de l'Union européenne pour la place des femmes au Parlement, loin derrière la Suède (45,3%), ne devant que de peu que Slovénie 12,2%, Italie 10,4%, Malte 9,2% et Hongrie 9,1%.

Malheureusement, cette sous représentation ne touche pas que les représentantes au niveau du Parlement. Un tableau publié par le Monde (28/11/2006) permet de constater que cette inégalité se retrouve de façon plus ou moins accentuée à tous les échelons électoraux même si une évolution se dessine.

Tableau 2. Les femmes dans les différentes instances représentatives

	Avant la parité	%	Aujourd'hui	%
Assemblée nationale	1997	10,9	2002	12,3
Sénat	1998	5,6	2004	16,9
Conseillers Municipaux	1995	21,7	2001	33
Maires	1995	7,5	2001	10,9
Conseillers généraux	2001	9,2	2004	10,4
Présidents de CG	2001	1	2004	3
Conseillers régionaux	2001	27,5	2004	47,6
Présidents de R	2001	11,5	2004	3,8
Parlement européen	1999	40,2	2004	43,6

Cette présence inégale des femmes parmi les élus touche la plupart des partis. Si tous n'en meurent pas, beaucoup en sont atteints et certains ont préféré perdre de substantielles dotations financières que de s'imposer la parité. Pour les élections législatives de 2002, ces pénalités se sont élevées pour l'UMP à 4 262 696 d'euros, 1 650 981 pour le PS, 666 743 pour le RPF, 124 077 pour le PC et 77 454 pour le FN. Les Verts, LCR, LO avec respectivement 48,9, 49,4 et 50,2 % de candidates n'ont pas été sanctionnés.

Tableau 3. Femmes élues à l'AN aux élections législatives de 2002 suivant les partis politiques

Partis	UMP	PS	UDF	PC	NI
Femmes	36	25	1	4	3
Total Élus	362	150	29	22	12
%	10	16,6	3,4	18,2	25

Tableau 4. Femmes élues au Sénat en 2006 suivant les partis politiques

Partis	UMP	PS	UDF	PC	NI
Femmes	19	19	7	9	1
Total Élus	146	90	33	21	7
%	13	21,1	21	42,9	14,3

NB : Les Verts ont 3 élus (1 femme et 2 hommes) à l'Assemblée nationale et 4 au Sénat (3 femmes et 1 homme)

ABSENCE D'ÉLUS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE NON EUROPÉENNE

Tableau 5. Élus d'origine étrangère non européenne lors des différentes élections

Type d'élection	Date	Nombre d'élus	%
Européennes	1994	0	0
Législatives	1997	1	0,17
Régionales	1998	4	0,24
Européennes	1999	4	5
Municipales (villes > 50 000)	2001	158	3,4
Législatives	2002	0	0
Régionales	2004	34	2
Sénat	2004	3	0,9

Les citoyens d'origine non européenne sont peu ou pas présent parmi les élus lors des différentes élections en dehors des représentants des DOM-TOM. Il faut noter cependant la présence de 3 sénatrices d'origine maghrébine.

Tableau 6. Elus d'origine non européenne aux élections municipales de 2001 dans les villes de plus de 50 000 habitants.

Liste	Tous élus	Élus d'o. africaine (nord/sud)	%
Extrême gauche	12	0	0
Divers gauche	203	13	6,5
Verts	34	1	3
Gauche plurielle (PC, PS, Verts...)	1813	108	6
Divers droite	525	6	1,1
Union droite	1705	29	1,7
Extrême droite	68	0	0
Divers	15	1	6,7
Total	4375	158	3,6

NB : La Gauche a eu 2062 élus dont 122 d'origine africaine (5,9%), la Droite 2288 dont 35 d'origine africaine (1,5%)
 Depuis le traité de Maastricht, les citoyens de l'Union européenne, non français, résidant en France, peuvent être électeurs et sont éligibles aux élections municipales et européennes. Le scrutin leur a été théoriquement ouvert en 1994 pour les européennes. En 2001 pour les municipales, 16 citoyens de l'Union ont été élus dans les villes de plus de 50 000 habitants : 10 sur les listes de gauche et 6 sur les listes de droite mais aucun conseiller de Paris ou conseiller municipal de Lyon et de Marseille.

Tableau 7. Elus d'origine maghrébine lors des élections régionales de 2004

	Extrême droite		Droite		Gauche		TOTAL	
	Élus	%	Élus	%	Élus	%	Élus	%
Nombre d'élus	153	8,9	497	28,8	1073	62,3	1723	100
Nombre d'élus maghrébins	1	2,9	2	5,9	31	91,2	34	100
%	0,66		0,4		2,9		2	

NB : La Gauche a eu 1723 élus dont 31 (2,9%) d'origine maghrébine et la Droite 497 dont 2 (0,4%) d'origine maghrébine.

« Les électeurs ne comprendraient pas » est souvent la raison avancée pour expliquer cette faible proportion de citoyens d'origine non européenne parmi les élus. Un sondage publié par le Parisien (31/10/2006) indique cependant que 69% des électeurs se disent prêts à accorder leur suffrage à une personne issue de l'immigration au scrutin législatif, 75% aux municipales et 56% pour la désignation d'un président de la République.

FAIBLE PRÉSENCE DE PERSONNES D'ORIGINE NON EUROPÉENNE DANS LES ORGANIGRAMMES DES PARTIS

Les personnes d'origine non européenne ne sont guère plus nombreuses parmi les responsables des partis tels qu'on peut les obtenir en consultant leur organigramme sur leur site internet. Ces données ne sont pas homogènes, les structures ne sont pas les mêmes d'un parti à l'autre.

Tableau 8. Personnes d'origine d'Afrique du nord ou subsaharienne, parmi les responsables des partis en 2000, 2004 et 2006

Partis/Année	2000	%	2004	%	2006	%
MNR	0/100	0	1/323	0,3	0/326	0
FN	1/119	0,8	1/120	0,8	1/116	0,9
Les Verts	1/117	0,9	2/118	1,6	1/47	2,1
UDF	1/100	1	0/43	0	0/30	0
UMP	1/63	1,6	2/143	1,4	2/75	2,7
PS	4/185	2,2	9/201	4,5	16/204	8
PC	5/65	10,8	1/56	1,8	1/59	1,7
TOTAL	13/791	1,6	16/1004	1,6	21/857	2,5